

PROJET DE LOI

adopté

le 31 mai 2010

N° 115
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du **Royaume du Maroc**.*

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture après engagement de la procédure accélérée, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (13^{ème} législ.) : 1733, 1832 et T.A. 318.

Sénat : 572 (2008-2009), 476 et 477 (2009-2010).

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc signée à Rabat le 18 avril 2008, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 31 mai 2010.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 1733 (AN, 13^{ème} législ.).